• (2040)

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, il ne faut pas couper les cheveux en quatre. Ce que le chef de l'opposition officielle cherche à faire, c'est de se reprendre parce qu'il a manqué son coup plus tôt. C'est aussi évident que cela. Je me demande pourquoi vous hésitez à le déclarer en faute contre le Règlement. Il a plaidé sa cause, il n'était pas ici pour la poursuivre ce soir. Le Parlement a continué à évoluer, vous avez pris sa cause en délibéré, vous allez rendre une décision. Il n'y a aucune raison pourquoi ce député-là devrait avoir la parole une fois de plus sur le même sujet. Cela m'apparaît absolument contraire à la pratique parlementaire, et il me semble qu'il est à peu près temps que le Parlement continue de travailler et que les travaux se poursuivent dans cette Chambre.

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, je prends la parole en partie parce que, étant à la Chambre depuis huit ans et demi, je pensais que . . .

Une voix: Et vous n'avez encore rien appris.

- M. Fraser: Un député d'en face dit que je n'ai encore rien appris.
- M. Kempling: Le type qui a dit cela n'est ici que depuis un an.
- M. Fraser: Madame le Président, il me semblait quand je suis arrivé—et je l'ai souvent entendu dire par la suite—que votre rôle n'est pas de défendre le programme du gouvernement, mais de protéger le droit de parole des députés.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Madame le Président, je vous prie d'excuser les interventions d'en face. Je les comprends car j'ai entendu le leader à la Chambre nous dire l'autre jour que le Beauchesne n'a aucune importance, que les précédents et la tradition n'ont aucune importance et que la seule chose qui compte c'est la représentation majoritaire de son parti. Ils peuvent faire tout ce qui leur passe par la tête.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Madame le Président, je dirai ceci. Je trouve scandaleux, absolument scandaleux que M^{me} le Président, sachant que le très honorable député qui dirige notre parti n'avait pas terminé son exposé et compte tenu du fait qu'il est de son devoir de protéger les droits des députés en la matière, n'ait pas jugé bon d'offrir à notre parti une prolongation quelconque, ou au moins de poser une question du genre: «Le député va-t-il revenir? Ne désire-t-il pas poursuivre?»

Une voix: Ce n'est pas dans les attributions du Président.

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: Madame le Président, je me rends compte que votre tâche est difficile lorsque le gouvernement décide de vous acculer au mur, d'appliquer le Règlement à la lettre. J'en suis conscient. Mais ce dont il s'agit en l'occurrence, ce n'est pas des droits d'un gouvernement, mais des droits de tous les députés à la Chambre, droits dont vous êtes la gardienne, la protectrice et la garantie.

Cette affaire comporte encore une autre facette, madame le Président. Il m'est difficile de vous le dire, de poursuivre avec Recours au Règlement-M. Clark

calme, quand certains de mes amis—et j'ai des amis même chez les ministériels—ne se réjouissent guère de mon intervention. Ils sont mécontents parce que le public nous regarde. Le public a une meilleure idée de la courtoisie que les députés d'en face.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Madame le Président, j'ai une autre remarque à faire. S'il peut appliquer le Règlement aveuglément, sans tenir compte de ce qui se passait à 5 heures ni du fait que le débat aurait dû continuer à 8 heures, s'il faut l'appliquer avec une intransigeance telle que l'on perd totalement de vue ce que nous sommes censés faire ici, et par conséquent interrompre le député après quelques minutes alors que tout le monde sait qu'il venait de commencer, je tiens à savoir quand le député de Vancouver-Sud, c'est-à-dire votre serviteur, aura l'occasion d'aborder la question. Quand tous les autres députés ici présents qui jugent cette intervention pertinente auront-ils l'occasion de prendre la parole?

Une voix: C'est à la présidence qu'il appartient de décider.

M. Fraser: Madame le Président, le député d'en face crie que c'est à la présidence qu'il appartient de décider. Sauf votre respect, je tiens à signaler que vous avez le droit de ne pas écouter ces voix. Vous devez écouter la voix de votre conscience et . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: Madame le Président, ils n'aiment pas que l'on parle de question de conscience car leurs actions ne s'inspirent pas de telles considérations de l'autre côté.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Madame le Président cela fait huit ans et demi que je siège ici et très rarement ai-je employé des termes véhéments au sujet d'une question de procédure.

Une voix: Où étiez-vous donc à huit heures?

M. Fraser: J'ai passé de nombreuses années à exercer le droit et j'en sais plus long sur la procédure que la plupart d'entre vous, alors taisez-vous donc.

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: Madame le Président, votre devoir est de protéger nos intérêts, le nôtre est de faire respecter votre charge. Je suis conscient de ce rapport. Je pense que depuis que Votre Honneur occupe la Présidence elle reconnaîtra qu'il m'arrive parfois de m'emporter mais je me suis toujours soumis à vos souhaits et à vos directives. Je le ferai encore mais je tiens à dire madame le Président, que le respect que nous portons envers vous repose sur le fait que vous êtes le fiduciaire, le gardien, le garant des droits des députés et non des droits d'un gouvernement majoritaire qui estime comme l'a dit le leader du gouvernement à la Chambre l'autre jour que peu importe Beauchesne et le respect des traditions du moment qu'on dispose de la majorité numérique on peut faire ce qu'on veut. Je vous le dis très sérieusement, madame le Président, et je n'ai encore jamais eu l'occasion de dire quelque chose de semblable depuis que je suis à la Chambre. Pour l'instant, la Chambre n'est pas un endroit très joyeux . . .